HESAV Haute École de Santé – Vaud

Hes·so Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale
Fachhochschule Westschweiz
University of Applied Sciences Western Switzerland

Descriptif de module

Domaine : Santé ***Filière*** : Ergothérapie

1. *Intitulé du module : Interventions auprès des enfants* *2026-2027*

Code : S.ER.SO.2413.F.26

Type de formation : Bachelor

Niveau : Module de base

Type : Module principal

Caractéristique : ☒ Module obligatoire dont l'échec définitif entraine l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :
☐ Module sur 1 semestre
☒ Module sur 2 semestres
☒ Semestre d'automne
☒ Semestre de printemps
☐ Autre : ……

2. *Organisation*

Crédits ECTS : 8

Langue principale d'enseignement : Français

Autres compétences linguistiques : Anglais (lectures et vidéos)

Exigences liées à la fréquentation de la formation : La présence au cours est obligatoire à l'introduction des situations et aux séminaires d'évaluation du module.

3. *Prérequis*

☐ Avoir validé le module ……

☐ Avoir validé le module 1102 développement de la personne

☐ Pas de prérequis

☐ Autre : ……

4. *Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage*

Rôles et compétences visées

A. Rôle d'Expert·e :

A1. Comprendre les fondements conceptuels et les théories internationalement reconnues de l'ergothérapie, de la science de l'occupation et des disciplines scientifiques de référence et appliquer efficacement ses compétences d'expert·e en facilitation des occupations afin de favoriser la participation de sa clientèle à la société.

A2. Mener et coordonner sous sa responsabilité la démarche d'ergothérapie centrée sur les patient·es/client·es dans leur champ d'occupations.

A3. Déterminer et justifier les méthodes d'évaluation et d'intervention appropriées, spécifiques à la situation et scientifiquement fondées et les employer correctement.

A4. Analyser les occupations et les facteurs environnementaux et les adapter aux besoins des patient·es/client·es.

A5. Analyser les facteurs sociaux, spatiaux, temporels, culturels, institutionnels et politiques et en prendre compte, dans ses interventions.

A6. Utiliser les ressources à disposition, identifier les contraintes et mettre en place l'assistance permettant aux patient·es/client·es de réaliser les occupations souhaitées.

A7. Se familiariser avec les résultats de la recherche et en tirer des conclusions pour l'intervention.

B. Rôle de Communicateur·trice :

B1. Communiquer de manière adéquate avec les patient·es/client·es sur la situation et les ressources disponibles et favoriser une compréhension mutuelle pour une prise de décision partagée.
B2. Permettre aux patient·es/client·es de participer au processus de décision par son style de communication et la mise en place de mesures de soutien et renforcer ainsi leur autonomie.
B3. Faire preuve de sensibilité dans ses rapports avec les autres, les respecter et permettre à leurs patient·es/client·es de défendre leurs propres intérêts.

C. Rôle de Collaborateur·trice :

C1. Travailler avec respect et sur un pied d'égalité avec les autres professionnels de la santé et du social à la recherche de solutions permettant de fournir des prestations optimales aux individus ou aux groupes de patient·es/client·es.
C2. Apporter, en tant que membres d'une équipe professionnelle et interprofessionnelle, la perspective de l'ergothérapie en montrant de quelle manière la capacité d'agir et les occupations influencent la santé, le bien-être et la participation à la société.

E. Rôle de Promoteur·trice de la santé :

E2. S'engager pour une société inclusive et sans obstacles, et pour des conditions favorables à la santé

Objectifs généraux d'apprentissage

- Ce module vise à connaître des instruments d'évaluation, des modèles, méthodes et techniques d'intervention recommandés et utilisés en ergothérapie dans des contextes comme le domicile, l'institution et l'école, auprès des enfants et adolescent·es avec des troubles moteurs, cognitifs, sensoriels et/ou psycho-affectifs limitant leurs occupations et leur participation sociale.
- Il vise à mettre en œuvre la méthodologie acquise afin de faciliter l'engagement des enfants et des adolescent·es dans le jeu et les loisirs, la communication, les soins corporels, les déplacements, les activités scolaires, selon les principes de la pratique centrée sur la famille et dans une perspective durable.

5. Contenus et formes d'enseignement

Contenus

Unité 1 – Intervention auprès des enfants I (4 ECTS) – 60 périodes sur le semestre 3

- Participation aux activités graphomotrices
- Participation sociale et relationnelle
- Participation aux routines et moments de transition
- Participation aux soins personnels

Unité 2 – Intervention auprès des enfants II (4 ECTS) – 46 périodes sur le semestre 4

- Gestion des comportements défis
- Préparation à la scolarité spécialisée
- Formation professionnelle
- Aménagement de l'environnement sensoriel

Modalités pédagogiques

☒ Cours magistral	☒ Séminaire	☐ Projet
☒ Atelier/laboratoire	☐ Simulation	☐ Formation pratique/stage
☒ Modalité digitale	☒ Autre (préciser) : Tutorats	

6. Modalités d'évaluation et de validation

☒ Ecrit sur table	☒ Oral	☐ Pratique
☐ Dossier	☐ ECOS	☐ Autre : ……
☐ ……	☐ ……	

Le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E au module.
Si l'étudiant·e obtient la qualification Fx, elle·il est en remédiation.
Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle·il est en répétition.

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant·es au plus tard le jour de la présentation du module.

Les notes des évaluations sont arrondies au 1/10 de point. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Chaque unité est évaluée par une présentation orale de groupe (40%) et un examen écrit (60%). La note du module est la moyenne des notes des unités 1 et 2.

Présentations orales en groupe : les critères d'évaluation portent sur la qualité de la présentation (pertinence des contenus et des illustrations, dynamisme, argumentation, auto-évaluation, participation de tous les membres du groupe).

Les étudiant·es d'un groupe obtiennent les mêmes notes pour les présentations orales pour autant qu'ils ou elles soient présent·es aux séminaires des semestres 3 et 4. Toute absence, peu importe la raison, aux séminaires ne permet pas à l'étudiant·e d'obtenir les notes de son groupe pour les présentations orales et entraîne sa compensation par un travail additionnel individuel à rendre sous forme écrite au délai des semaines 18 (unité 1) et 37 (unité 2).

En cas d'absentéisme, l'enseignant·e est en droit de contrôler la présence des étudiant·es.

Les examens écrits se présentent sous la forme de questions de type QCM et de réponses à court développement. Ils ont lieu en semaines 5/6 et 18.

7. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation	☒ Remédiation possible	☐ Pas de remédiation
	☐ Examen complémentaire	☐ Travail additionnel

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

En cas de Fx au module, la remédiation consiste en un seul examen écrit de même format portant sur la ou les unités échouées (semaine 37 2027). Si la note de la présentation orale en groupe est supérieure à 4, elle est conservée. Dans le cas contraire, seule la note de l'écrit vaut pour la note de l'unité.

Répétition

Les modalités de répétition sont définies en tenant compte de la situation d'études de l'étudiant·e à la fin du semestre ou de l'année académique. Les activités d'enseignement d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un·e étudiant·e qui répète le module en présentiel ou pour celui ou celle qui le répète en poursuivant son cursus.
La répétition a lieu au plus tôt à la période d'examen suivant l'échec.

Conformément à l'art. 30, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après répétition est A à E en cas de réussite ou F en cas d'échec. En cas d'échec, le module ne peut être répété qu'une fois.

8. Remarques

Le module se déroule sur une année et la note du module est acquise au semestre 4.

L'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative est permise sous certaines conditions. Pour des raisons d'intégrité intellectuelle, il est nécessaire de mentionner les outils d'intelligence artificielle générative utilisés, ainsi que l'objectif de leur utilisation (synthèse, explication, inspiration, citation, création d'images, de ppt…).

9. Bibliographie principale

Clifford O'Brien, J.C., & Kuhaneck, H. (2019). *Case-Smith's occupational therapy for children and adolescents (8th ed.).* Mosby.

Encarnaçao, P., Ray-Kaeser, S., & Bianquin, N. (2018). *Guidelines for supporting children with disabilities' play: Methodologies, tools and contexts*. De Gruyter Open.

Kramer, P. & Hinojosa, J., & Howe, J.H. (2018). *Frames of reference for pediatric occupational therapy (4th ed.).* Wolters Kluwer.

Lane, S., & Bundy, A. (2011). *Kids can be kids: A childhood occupations approach.* F.A. Davis Company.

Lynch, H., Kennedy-Behr, A., Ray-Kaeser, S., Olson, L., & Brown, T. (2024). Play as human occupation. In T. Brown et al. (Eds), *Human Occupation, contemporary concepts and lifespan perspectives, chapter 36 (pp. 711-744)*. Routledge.

Rodger, S., & Kennedy-Behr, A. (2017). *Occupation centred practice with children: A practical guide for occupational therapists* (2nd ed.). John Wiley & Sons.

Rossini, E. & Tétreault, S. (2020). *L'ergothérapie et l'enfant avec autisme de la naissance à 6 ans, guide pratique.* De Boeck & ANFE.

10. Enseignant·es

S. Blanchut, A. Borda, M. Bostelmann, L. Decastel, J. Desrosiers, C. Dufour, R. Garo, M. Katz, P. de Meyer, M. Macherel, J. Maeder, C. Newman, V. Perrelet, S. Ray-Kaeser, O. Roche, D. Wellinger.

Responsable de module : RAY-KAESER Sylvie

Descriptif validé le 15 octobre 2026, par BERTRAND LEISER Martine